

## NOTE SUR LA PLACE DE LA SHOAH DANS LES MANUELS DE PHILOSOPHIE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(Alain Douchevsky)

Sans rien préjuger de la place qu'occupe la Shoah dans l'enseignement vivant de la philosophie, on peut constater, après examen d'un nombre important de manuels de philosophie du secondaire, sur une période qui va de l'immédiat après-guerre à nos jours que rares sont les références à l'extermination des juifs d'Europe dans les champs de la réflexion où il y a un sens, en principe, à les chercher, voire à les attendre, soit, pour le dire rapidement, dans ceux de la morale, du droit et de la politique.

Il est malaisé, sinon vain peut-être, de prétendre en fournir la raison. Si l'on peut en effet, légitimement, sans procès d'intention, s'étonner qu'un manuel d'histoire ne consacre à la Shoah que trois ou quatre lignes<sup>1</sup>, on ne peut, de la même façon, imputer à l'auteur d'un manuel de philosophie son silence sur la barbarie nazie. L'absence de toute analyse la concernant n'est pas nécessairement l'effet d'une omission ou d'une négligence mais peut être seulement un des prolongements de l'entière liberté, philosophique et pédagogique, reconnue au professeur et sans cesse réaffirmée dans les divers textes officiels portant refonte des programmes de philosophie ; elle touche aussi bien à la façon de construire et d'organiser son cours que (ce qui importe ici) de nourrir sa réflexion sur les thèmes au programme. Si, comme le rappelle un de ces textes<sup>2</sup>, « les divers éléments du programme [...] sont conçus comme définissant une sorte de cahier des charges », il va de soi que la transmission sur le terrain philosophique de l'histoire et de la mémoire de la Shoah n'en fait pas nommément partie ; et, en dépit de la portée universelle de cette catastrophe absolument singulière, il serait sans doute artificiel qu'elle y appartînt, pour ne rien dire des discussions et controverses que ne manqueraient pas de susciter, s'il était officialisé, l'accent mis sur la mémoire et l'histoire juives, en ces temps où sévissent, avec la concurrence victimaire, diverses tentatives de

---

<sup>1</sup> Voici ce qu'on peut trouver par exemple dans le manuel *Le monde contemporain*, classe terminales, Programme août 1965, Paris, Hatier, Collection d'histoire, 1966 de L. Genet, R. Rémond, P. Chaunu, et A. Marcet, (ces trois derniers, n'ayant pas collaboré aux chapitres qui nous intéressent, comme l'indique l'*Avant-propos*) p. 208 : « Les nazis, furieux [de la résistance au S.T.O.], opèrent plus de 40 000 arrestations en 1943 [en France], envoient dans l'horreur des camps de concentration (Dachau, Auschwitz, etc.) non seulement leurs adversaires déclarés, mais les Juifs et les Tziganes qu'ils traquent dans tous les pays occupés pour les exterminer systématiquement : c'est le crime de génocide. » Non moins vagues et confuses sont les lignes consacrées aux mesures antisémites de Vichy, à la déportation, au rôle de Pétain (pp. 198-199). Rien sur celui de la police française. Il faut noter toutefois que ce manuel est antérieur aux travaux de R. Hilberg (*La destruction des juifs d'Europe*, Fayard, 1985) et de R. O. Paxton (*La France de Vichy*, Seuil, « Points histoire », 1973) en particulier.

<sup>2</sup> B. O. n°8 du 31 août 2000, Hors-série, p. 28, 2.-3.

confusion et de nivellement des crimes, rendues possibles par un emploi aussi lâche qu'idéologique du terme « génocide ».

Les traités de philosophie proprement dit destinés aux classes du secondaire sont aujourd'hui plus rares qu'ils ne l'étaient jusque dans les années soixante-dix. C'est pour l'essentiel à des anthologies que le professeur aura recours, s'il le souhaite, pour alimenter le cours magistral et faire travailler ses élèves.

- Les traités

Qu'y trouve-t-on ? Rien de significatif dans les années soixante-dix. Par exemple, aucun recours pédagogique véritable à l'histoire de la Shoah proprement dite dans le *Nouveau court traité de philosophie*<sup>3</sup> d'André Vergez et Denis Huisman que plusieurs générations d'élèves de terminale ont eu en main. C'est dans le chapitre consacré au droit et à la violence qu'il est fait mention de l'extermination (p. 351) : « [...] nous constatons, écrivent ces auteurs, que même le vainqueur injustifié et brutal parle de droit plus que quiconque. Hitler et les exterminateurs des camps nazis ne se prétendaient-ils pas « les champions du droit et de la civilisation » ? ». Ils poursuivent non sans une certaine maladresse : « Leur propagande hypocrite était tout à fait révélatrice. Elle montrait que la force brutale cherche toujours à se masquer sous des prétextes honorables. Car la force brutale serait sans pouvoir sur les consciences. » On ne trouvera pas dans ces pages de réflexion sur le sens de la violence nazie, sur l'entreprise d'extermination en tant que telle.

Plus pédagogiquement convaincante, encore qu'extrêmement sommaire, était la référence aux crimes nazis dans des traités en usage dans les années cinquante et soixante, ce qui est peut-être dû au fait que les notions de « responsabilité » et de « sanctions » appartiennent nommément à la troisième partie du programme<sup>4</sup>.

Louis Meynard, par exemple, dans le volume de *Morale* de son *Cours de philosophie*<sup>5</sup>, au chapitre sur « Les Sanctions », écrit, à propos du caractère discutabile de « la valeur réparatrice et compensatrice de la peine capitale », que « la peine de mort est plus inadéquate qu'on ne le croit généralement soit qu'elle ne puisse compenser le mal commis, soit qu'elle demeure, malgré sa sévérité, encore inférieure à certains forfaits. Ainsi, poursuit-il, on peut avoir le sentiment que les bourreaux nazis des camps d'extermination ont subi des sanctions

---

<sup>3</sup> Paris, Nathan, 1974.

<sup>4</sup> Alors divisé, selon une tradition héritée des stoïciens, en « Psychologie », « Logique », « Morale » et « Métaphysique ».

<sup>5</sup> Paris, Belin, 1956

qui ne seront jamais et ne pouvaient être proportionnées à l'énormité et à la cruauté de leurs crimes. » (p. 72).

(Signalons au passage que l'auteur dans le même ouvrage tranche la question controversée des rapports du nazisme à la pensée de Nietzsche : « Malgré lui Nietzsche **a été le maître du nazisme** », il lui a fourni un arsenal d'arguments 1° L'idée du surhomme comme justification sur le plan politique du culte du *Führer* 2° « La bi-partition des hommes en maîtres et esclaves, idée-force du racisme hitlérien ». « Nietzsche encore qu'il s'en soit défendu risquait d'être antisémite par sa haine à l'égard de la tradition judéo-chrétienne » 3° « L'apologie de la force et de la volonté de puissance ne pouvait manquer d'alimenter *l'impérialisme, le pangermanisme, le culte de la guerre.* » (p. 208))

Dans leur *Traité de philosophie*, classe de philosophie et de propédeutique<sup>6</sup>, abordant la question de la responsabilité, individuelle et responsabilité collective et faisant fond sur le procès de Nuremberg, G. Mury et T. Oriol mentionnent dans une section du chapitre sur « Le devoir et la responsabilité » le « massacre de quatre millions de juifs à Auschwitz »<sup>7</sup>. A été préalablement distingué, à partir de l'exemple du massacre d'Oradour, entre les simples exécutants, criminels sur ordre et les organisateurs de crimes. À propos de ces derniers, les auteurs s'interrogent : « ne sont-ils pas **plus responsables** que le simple exécutant ? », la différence de degré ainsi marquée trouvant son fondement dans la perspective pénale où s'engage par la suite l'analyse. Le problème moral quant à lui est formulé en ces termes : « **Leur devoir d'homme** était de **refuser** d'obéir à des ordres criminels, même au prix de leur vie. Mais il faut bien reconnaître que cette désobéissance que nous aurions souhaité aurait été considérée par les nazis comme un crime et qu'elle exigeait un héroïsme surhumain ». Si, toujours selon ces auteurs, cette dernière considération peut entrer en ligne de compte dans l'appréciation de la responsabilité collective du peuple allemand, celle-ci n'en demeure pas moins indéniable tant est marginale, à la différence de celle qui se manifesta en Italie à l'égard du régime fasciste, la résistance au régime nazi. « Les atteintes répétées au droit des gens sur la personne des déportés, prisonniers de guerre et populations civiles ne se sont heurtés à aucune résistance active du côté de Allemands. Il y a eu **défaut de secours** à personne en péril [...] **Ne pas choisir, laisser faire c'est encore choisir** »

- Les anthologies

---

<sup>6</sup> Paris, Librairie, Marcel Didier, 1964, T. I *L'action*, Chap. XI, pp. 462-463 ;

<sup>7</sup> En effet « si le nombre des victimes d'Auschwitz est aujourd'hui estimé à environ un million, en 1955, le nombre admis était de quatre millions », comme le rappelle J.-F. Forges dans *Éduquer contre Auschwitz. Histoire et mémoire*, ESF Éditeur, 2004, p. 81.

Outre la part faite au texte d'Hannah Arendt sur les origines du totalitarisme, en particulier depuis que celle-ci figure au nombre des auteurs de la liste officielle, on trouve quelques extraits d'*Eichmann à Jérusalem* ; par exemple, dans *La philosophie comme débat entre les textes*<sup>8</sup> : en regard de deux extraits de la philosophie morale de Kant, les auteurs<sup>9</sup> ont judicieusement choisi, en l'accompagnant de la question : *Eichmann était-il kantien ?*, le passage où Arendt rappelle comment Eichmann en vint à déclarer « qu'il avait vécu toute sa vie selon les préceptes moraux de Kant, et particulièrement selon la définition que donne Kant du devoir »<sup>10</sup>. Texte fondamental en lui-même et d'un point de vue pédagogique selon qu'il permet au professeur de faire entendre à des élèves la condition essentielle de possibilité du nazisme et du crime contre l'humanité dans la dénaturación radicale du principe moral, c'est-à-dire dans la substitution des lois du pays – en l'occurrence de celles qui autorisent et encouragent l'assassinat d'une partie de l'humanité – à la loi morale, ou encore de la parole du Führer à la raison pratique, à l'exigence absolue d'universalité qui donne sens à la loi et me fait reconnaître en chaque autre une fin en soi, sa valeur absolue en tant qu'homme. En outre ce que l'histoire en un sens peut seulement constater et décrire – le souci de perfection avec lequel la Solution finale a été mise en œuvre – Arendt en rend raison de la façon la plus profonde par ce qu'on peut appeler la subversion de la conception kantienne de l'agent moral comme « législateur et sujet », c'est-à-dire par la « notion étrange, fort répandue en Allemagne, selon laquelle « respecter la loi » signifie non seulement « obéir à la loi » mais aussi « agir comme si l'on était soi-même le législateur de la loi à laquelle on obéit ». D'où la conviction que chaque homme doit faire plus que son devoir. »<sup>11</sup>

---

<sup>8</sup> Paris, Magnard, 1984, p. 375.

<sup>9</sup> José Médina, Claude Morali, André Sénik.

<sup>10</sup> Gallimard, coll. « folio histoire », 1991, p. 222.

<sup>11</sup> On trouverait à prolonger ces analyses dans l'ouvrage majeur et authentiquement prémonitoire de Sebastian Haffner, *Histoire d'un allemand, Souvenirs (1914-1933)*, Paris, Babel, 2004. Cf. en particulier pp. 401-402 où l'auteur parle de cette ambition « typiquement allemande » d'excellence abstraite, exploitée avec « une remarquable habileté psycho-stratégique » par les nazis, contre laquelle ni la voix de la conscience ni celle du respect ne peuvent se faire entendre : « l'ivresse profonde, béate et perverse procurée par cette perfection même, conclut-il, nous dispense de toute réflexion sur le sens et la valeur de la chose que nous sommes en train de faire. ». On trouvera une terrifiante illustration de cette observation dans le livre fondamental consacré par Gitta Sereny au commandant des camps de Sobibor et Treblinka, Franz Stangl. « Au procès, lui dit-elle, on a répété et rerépété que vous aviez la réputation d'être formidable à votre travail. [...] Ne vous aurait-il pas été possible, afin de marquer quelque peu votre désaccord, ne serait-ce que pour vous-même, de faire votre travail de manière un peu moins « formidable » ? [...] Cette question sur sa manière de travailler est une des rares qui aient mis Stangl en colère durant nos entretiens. « Tout ce que je faisais de ma libre volonté, m'a-t-il répondu âprement, il me fallait le faire le mieux possible. Je suis comme ça. » *Au fond des ténèbres, de l'euthanasie à l'assassinat de masse : un examen de conscience*, Paris, Éditions Denoël, 1975, p. 244.

Autre usage d'*Eichmann à Jérusalem*, encore chez Magnard, mais presque vingt ans plus tard dans le manuel *Philosophie*<sup>12</sup> d'Alain Marchal et Christine Courme-Thubert, dans la section intitulée « Morale et politique ». De larges extraits de l'ouvrage, présentés comme le bilan des difficultés qu'il y a à juger des « crimes contre l'humanité », sont introduits à partir de la question « Y a-t-il une « banalité du mal » ? ». Ces extraits sont suivis de questions. L'élève est invité à se prononcer sur le reproche adressé à Arendt de faire d'Eichmann un homme comme les autres. « Pourquoi lui demande-t-on la banalité d'Eichmann rend-elle la question du génocide plus « terrifiante » ; pourquoi aurait-il été réconfortant qu'il fût un monstre ? » On interroge enfin l'élève sur la conception de la réparation qui a présidé selon Arendt à la condamnation à mort d'Eichmann, sur l'idée archaïque « qu'un grand crime est une offense contre la nature, de sorte que la terre elle-même crie vengeance [...] ». L'élève est renvoyé enfin au film de Rony Brauman et Eyal Sivan *Un spécialiste*, 1999.

Même manuel, même chapitre, mais dans les pages intitulées par leurs auteurs non plus « Document » comme celles qui accueillent les extraits dont nous venons de parler, mais « Approche », destinées, disent les auteurs dans la présentation générale, à introduire « aux problématiques à partir de documents appartenant à différents champs disciplinaires », « à susciter étonnement et interrogation, comme **préalables à l'analyse philosophique** » : un extrait de *Si c'est un homme*<sup>13</sup> où Primo Levi distingue entre ceux qu'il appelle métaphoriquement les élus c'est-à-dire les « candidats à la survie » et les « damnés », les « musulmans », « les hommes en voie de désintégration », distinction moins évidente dans les conditions de la vie courante qu'elle ne l'est dans celles – de survie justement – imposées par le Lager, lequel en est par là même le vrai révélateur. Aussi utile à la réflexion que puisse être ce texte, l'intention qui préside à son choix n'est pas d'une parfaite clarté. Une des questions posées aux élèves semble toutefois l'indiquer, plus que les autres : « quel ordre « politique » implicite s'instaure » dans la situation extrême instaurée par le camp. (Notons que les auteurs parlent aussi bien, pour désigner la même réalité, de « camp de concentration » que de « camp d'extermination »). Suivent, sous le chef « pistes de réflexion » ou encore « passerelles », des considérations dont le caractère hétéroclite et confus suscite plutôt que « l'étonnement » la perplexité et qui, en retour, confère à l'extrait de Levi un statut décoratif.

*Remarque :*

---

<sup>12</sup> Terminale L, 2003, pp. 581-582

<sup>13</sup> Paris, Julliard, pp. 94-95.

La pensée morale de Primo Levi pourrait au contraire occuper une place centrale dans la formation des jeunes esprits. Ce qu'il appelait la « zone grise » en semble le cœur. Dans cette mesure, le dernier livre de Levi, *Les naufragés et les rescapés*, où il introduit la formule (chap. II) pourrait constituer à lui seul, justement parce qu'il n'y prétend pas, un traité de morale, à mettre au programme des élèves du lycée (de préférence l'année de philosophie), tant il peut servir d'antidote contre la substance qui empoisonne, aujourd'hui plus que jamais, les discours ayant l'audience du plus grand nombre : les bons sentiments, le manichéisme. Lorsqu'il s'agit des camps, il consiste en la réduction du réseau des rapports humains à deux blocs : les victimes et les persécuteurs<sup>14</sup>. Le souci pédagogique – au sens éminent – est présent à l'esprit de Levi qui eut à cœur, on le sait, au-delà de son œuvre littéraire, de témoigner, devant des auditoires de jeunes gens en particulier, en mémoire de ceux qu'il appelle – pour s'en distinguer et comme s'effacer derrière eux – les « témoins intégraux », ceux qui ne sont pas revenus.

« Ce sont surtout les jeunes, écrivait-il (*ibid.*) qui demandent que les choses soient claires, que la séparation soit franche ; leur expérience du monde étant pauvre, ils n'aiment pas l'ambiguïté ». *Initier à l'ambiguïté*, placer les élèves devant les situations- (ou alternatives-) limite inventées par la barbarie et se demander, avec eux, non pas (ce que nul ne sait ni ne peut souhaiter savoir) ce qu'on aurait fait, mais ce qu'on pourrait être conduit à faire, et, autant qu'il est possible, ce qu'il faudrait faire, éprouver dans le confort théorique de la salle de cours, ou plutôt, même, grâce à lui, l'inconfort radical, existentiel, de ces interrogations, faire effort pour comprendre la honte du survivant : telles paraissent les implications majeures d'une lecture de Primo Levi dans la direction indiquée.

On le voit, la référence à la Shoah trouve place principalement dans les sections que les manuels de philosophie consacrent à la question de la responsabilité, de la culpabilité, des sanctions. Ce n'est que depuis peu, semble-t-il, qu'elle entre dans le cadre de la réflexion sur les notions de mémoire et d'histoire. Bien plus, on peut dire que c'est la problématique du « devoir de mémoire » qui a introduit la mémoire et l'histoire de la Shoah dans certains manuels<sup>15</sup>. Le devoir de mémoire a aussi investi le champ des sujets possibles au baccalauréat. En 1993 (sauf erreur, pas avant) a été donné dans l'académie d'Amiens et les académies rattachées : « pourquoi y a-t-il un devoir de mémoire ? »

---

<sup>14</sup> *Op. cit.*, p. 37.

<sup>15</sup> On trouvera par exemple un extrait de *L'Imprescriptible*, (1948), « Pardonnez ? », éd. du Seuil, 1986, de Jankélévitch, dans le livre du professeur (texte supplémentaire à photocopier), Terminales L - ES - S, Nathan 1999, p. 36

Dans le manuel *Philosophie*<sup>16</sup>, l'impératif n'est plus présumé mais interrogé en lui-même : « y a-t-il un devoir de mémoire ? ». Tout en soulignant que l'oubli peut être entendu comme une faute et en évoquant la menace d'un oubli délibéré sur le mode de la falsification de l'histoire pratiquée par le négationnisme, les auteurs sont soucieux de rappeler la nécessité d'une ligne de démarcation nette entre mémoire et histoire, celle-ci consistant en une *reconstruction* de ce dont elle-même ne peut se souvenir, et soulignent, pour finir, le risque de court-circuit de l'histoire par la mémoire sur le mode de la frénésie commémorative.

A. D.

---

<sup>16</sup> Hatier, 2004, pp. 238-239